



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	<b>RECYCLOR</b>
<b>Nom d'enregistrement REACH</b>	Extracts (petroleum), deasphalted vacuum residue solvent.
<b>Numéro d'Enregistrement REACH</b>	01-2119474201-49-0000
<b>Substance/mélange</b>	Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées</b>	Fabrication de substances, Utilisation comme produit intermédiaire, Distribution de la substance, Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Utilisation dans les revêtements, Fluide pour le travail des métaux, Huile de laminage, Utilisation comme liants et agents de démoulage, Utilisation dans des produits de l'agrochimie, Applications dans le cadre de constructions ou travaux routiers, Production et traitement de caoutchouc, Carburant, Lubrifiant.
---------------------------------	--

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fournisseur</b>	TOTAL MARKETING France 562 avenue du parc de l'île 92000 Nanterre FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00
--------------------	--

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

<b>Point de contact</b>	HSE
<b>Adresse e-mail</b>	rm.mkefr-fds@total.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670  
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59  
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :  
 ANGERS : 02 41 48 21 21  
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
 LILLE : 08 00 59 59 59  
 LYON : 04 72 11 69 11  
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
 NANCY : 03 83 22 50 50  
 PARIS : 01 40 05 48 48  
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon** Non classé/Non étiquetable

#### Pictogrammes de danger

Aucun(e)

#### Mention d'avertissement

Aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

**Propriétés ayant des effets pour la santé** Le contact avec le produit chaud provoque des BRULURES THERMIQUES.

**Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

#### Nature chimique

Extrait au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté. Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par extraction au solvant d'un résidu sous vide désasphalté. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones est en majorité supérieur à C30.

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté	295-332-8	01-2119474201-49	91995-70-9	100	-

**Informations complémentaires** NOTE OIN 9. NOTE OIN 10, Voir rubrique 16.

**Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.**



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	DANS TOUS LES CAS DE BRULURES OU D'INHALATION DE VAPEURS OU DE FUMÉES, APPELER IMMEDIATEMENT LES SECOURS MEDICAUX D'URGENCE(SAMU, SAPEURS-POMPIERS, MEDECIN...) ET ASSURER LA PROTECTION DES SAUVETEURS - voir ci-après.
<b>Contact avec les yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de projection de produit chaud dans l'œil, refroidir l'œil immédiatement sous l'eau froide pendant au moins 10 minutes afin de dissiper la chaleur. Consulter immédiatement un médecin spécialiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Ne jamais utiliser d'essence, de kérosène ou d'autres solvants pour laver la peau contaminée. Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent. Pour les brûlures thermiques mineures, refroidir la brûlure. Maintenir la zone brûlée sous l'eau froide pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur diminue. Ne pas percer les cloques. NE PAS essayer de retirer des parties de vêtements collés à la peau brûlée, mais découper autour. Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. Refroidir la brûlure. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes résultant de l'inhalation de vapeurs ou de brouillards d'huile produits à températures élevées. Amener la victime à l'air libre. Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Appeler immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
<b>Protection pour les secouristes</b>	ATTENTION Secouristes! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage!. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir rubrique 8 pour plus de détails.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Une étude clé a indiqué que le produit n'est pas irritant pour les yeux. Peut provoquer une irritation légère. Risque de brûlure (si produit chaud).
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Risque de brûlure (si produit chaud).
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.
<b>Ingestion</b>	Peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et de la diarrhée peuvent survenir.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

nécessaires

**Conseils aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction approprié** Moyen d'extinction - pour les grands feux: Mousse (personnel formé uniquement), Brouillard d'eau (personnel formé uniquement).  
Moyen d'extinction - pour les petits feux: Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Autres gaz inertes (selon les réglementations), Sable ou terre.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.  
L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque particulier** Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone. Des composés organiques et inorganiques non identifiés.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

**Autres informations** Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Informations générales** Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Sauf en cas de déversements mineurs, La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.  
Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.  
Eloigner le personnel non concerné. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Conseils pour les non-secouristes** Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate.

FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.

## Conseils pour les secouristes

En cas de :

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, dans une matière résistant aux produits chimiques et à la chaleur doit être utilisée.

Gants de travail (de préférence à manchettes) assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques. Note. les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement.

Casque de protection avec un protège nuque.

Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques.

Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Si la situation ne peut être parfaitement évaluée ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit solidifié peut obstruer les tuyaux d'évacuation et les égouts.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Méthodes de confinement

Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles. Les déversements importants peuvent être soigneusement recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter les risques d'incendie.

### Méthodes de nettoyage

Récupérer, si possible, le produit solidifié.

Si nécessaire, appliquer un brouillard d'eau avec prudence pour faciliter le refroidissement.

En cas de déversement dans l'eau. Le produit solide qui est plus dense que l'eau va couler lentement au fond, et aucune intervention ne sera généralement possible. Si possible, récupérer le produit et les matériaux contaminés avec des moyens mécaniques, et les stocker/éliminer conformément aux règlements applicables.

## 6.4. Référence à d'autres sections

### Équipement de protection individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

### Traitement des déchets

Voir rubrique 13 pour plus de détails.

### Autres informations

Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit. Cependant, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse de la vague/courant) peuvent avoir une influence importante dans le choix des actions appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.



FDS n° : 088524

## RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

### Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Éviter les risques de glissade. Éviter d'éclabousser lors de la manipulation de volumes en vrac du produit liquide chaud. Maintenir la température du produit aussi basse que possible afin de minimiser les dégagements de fumées. Prendre des précautions contre l'électricité statique. Mettre à la terre, établir une liaison équipotentielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception. Porter les vêtements de protection appropriés. Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8.
<b>Mesures d'ordre technique</b>	Utiliser et stocker uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Prévention des incendies et des explosions</b>	Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Mesures techniques/Conditions de stockage</b>	Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et de toute source potentielle d'inflammation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit. Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe). Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol en cas de fuite ou d'écoulement. Stocker dans un bac de rétention. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes.
<b>Matières à éviter</b>	Oxydants forts. Acides forts. Halogènes.
<b>Matériel d'emballage</b>	Acier sans revêtement intérieur. Acier inoxydable. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures aromatiques. résistants à la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

## Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :  
 USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m<sup>3</sup>, STEL 10 mg/m<sup>3</sup>, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m<sup>3</sup> (hautement raffinée)

#### Légende

Voir rubrique 16

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Travailleurs DNEL 2.9 mg/m<sup>3</sup>/8h (aérosol - inhalation)  
 Consommateurs DNEL 0.6 mg/m<sup>3</sup>/24h (aérosol - inhalation)

#### DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté 91995-70-9			50 mg/kg/8h (dermal) 140 mg/m <sup>3</sup> /8h (aérosol - inhalation)	

#### DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté 91995-70-9			5.2 mg/kg/24h (dermal) 30 mg/m <sup>3</sup> /24h (aérosol - inhalation) 5.2 mg/kg/24h (oral)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Mesures d'ordre technique

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. Les températures de stockage et de manutention doit être maintenues aussi bas que possible pour limiter au minimum la production de fumées.

#### Équipement de protection individuelle

##### Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

##### Protection respiratoire

Si nécessaire, un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé lors de la manipulation de produits chauds dans des espaces confinés : masque fermé avec cartouche/filtre de type "A" ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI). L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

##### Protection des yeux

Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du visage (visière de protection ou lunettes de sécurité) doit être utilisée.



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Si nécessaire. Bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures. Les combinaisons doivent être changées en fin de journée de travail et nettoyées si nécessaire pour éviter le transfert du produit aux vêtements ou sous-vêtements.
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux hydrocarbures. Gants anti-chaueur pour le produit liquéfié (EN 407, niveau 1).

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Informations générales** Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Couleur</b>		brun	
<b>État physique @20°C</b>		liquide visqueux	
<b>Autres conditions opératoires importantes pour l'utilisation</b>		liquide @ 40 °C	
<b>Odeur</b>		caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>		Pas d'information disponible	
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
<b>pH</b>		Non applicable	
<b>Point/intervalle de fusion</b>		Pas d'information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	<b>380 - 700 °C</b> 716 - 1292 °F		EN 15199 EN 15199
<b>Point d'éclair</b>	<b>&gt;= 250 °C</b> >= 482 °F		ISO 2719 ISO 2719
<b>Taux d'évaporation</b>		Pas d'information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Pas d'information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	< 0.1 hPa	@ 20 °C	EN 13016-1
<b>Densité de vapeur</b>		Pas d'information disponible	
<b>Densité relative</b>		Pas d'information disponible	
<b>Masse volumique</b>	975 - 1005 kg/m <sup>3</sup>		ISO 3838
<b>Hydrosolubilité</b>		Non applicable	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		Soluble dans un grand nombre de solvants organiques usuels	
<b>logPow</b>		Non applicable	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	<b>&gt; 300 °C</b> > 572 °F	Non applicable	
<b>Température de décomposition</b>		Pas d'information disponible	
<b>Viscosité, cinématique</b>	> 2000 mm <sup>2</sup> /s 60 - 85 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C @ 100 °C	

<b>Propriétés explosives</b>	Non considéré comme explosif sur la base de la teneur en oxygène et de la structure chimique
<b>Propriétés comburantes</b>	D'après la structure chimique des constituants, ce produit n'est pas considéré comme ayant





FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

**Possibilité de réactions dangereuses** des propriétés oxydantes  
Donnée non disponible

## 9.2. Autres informations

**Point de congélation** Pas d'information disponible

**Point de ramollissement** 50 - 58 °C EN 1427  
**Point d'écoulement** 3 - 9 °C

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Informations générales** Un contact avec des oxydants puissants (peroxydes, chromates, etc.) peut entraîner un risque d'incendie.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Oxydants forts. Acides forts. Halogènes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit**

**Informations générales** La toxicité aiguë a été correctement caractérisée selon une méthodologie conforme aux BPL. Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

**Contact avec la peau** . Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Risque de brûlure (si produit chaud).



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

<b>Contact avec les yeux</b>	. Une étude clé a indiqué que le produit n'est pas irritant pour les yeux. Peut provoquer une irritation légère. Risque de brûlure (si produit chaud).
<b>Inhalation</b>	. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.
<b>Ingestion</b>	. Peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et de la diarrhée peuvent survenir.
<b>ATEmix (inhalation-poussière/brouillard)</b>	5.10 mg/l

## Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)	LD50 > 3000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)

## Sensibilisation

**Sensibilisation** Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

## Effets spécifiques

**Cancérogénicité** Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme cancérogène.

**Mutagénicité** Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro. La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.

**Toxicité pour la reproduction** Les résultats des études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le développement chez les rats.

## Toxicité par administration répétée

### Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Les études ne mettent pas en évidence de formes sévères d'effets toxiques aigus systémiques.

**Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** La toxicité à doses répétées de la substance a été étudiée après une exposition orale, cutanée et par inhalation de différentes durées. Les études ne mettent pas en évidence de formes sévères d'effets toxiques chroniques systémiques.

**Toxicité par aspiration** Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

## Autres informations

**Autres informations** Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

## 12.1. Toxicité

Cette substance ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté 91995-70-9	ErL50 (72 h) > 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - QSAR PETROTOX)	EL50 (48 h) > 1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96 h) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté 91995-70-9		NOEL (21d) >1000 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) 63 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	

### Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Informations générales

La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Informations sur le produit

La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

### logPow

Non applicable

### Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Extraits au solvant (pétrole), résidu sous vide désasphalté - 91995-70-9	-

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Sol

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le



FDS n° : 088524

## RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

sol.

**Eau** Insoluble. Le produit flotte ou se dépose en fonction de sa densité.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** La concentration d'antracène dans cette substance n'excède pas 0,1 % (CONCAWE 2010). Aucune autre structure d'hydrocarbure représentatif ne répond aux critères PBT/vPvB. Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

## Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne



FDS n° : 088524

# RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

Information supplémentaire

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Évaluation de la sécurité chimique** Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

#### Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2018-05-04



FDS n° : 088524

## RECYCLOR

Date de révision: 2018-05-04

Version 1

<b>Révision</b>	Non applicable.
<b>Information supplémentaire</b>	<p>OIN 9 : La classification européenne (substances dangereuses) ne doit pas s'appliquer s'il peut être démontré que la substance a un indice de mutagenèse inférieur à 0,4 tel que décrit par l'ASTM E 1687-04 ou si un autre test prédictif démontre que la substance n'est pas cancérigène. Ce OIN ne s'applique qu'aux extraits de résidu aromatique (CAS 64742-10-5 et 91995-70-9).</p> <p>OIN 10 : La classification européenne (CLP) ne doit pas s'appliquer s'il peut être démontré que la substance a un indice de mutagenèse inférieur à 0,4 tel que décrit par l'ASTM E 1687-04 ou si un autre test prédictif démontre que la substance n'est pas cancérigène. Ce OIN ne s'applique qu'aux extraits de résidu aromatique (CAS 64742-10-5 et 91995-70-9).</p>

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**